

# LE GRAND PARIS, LE JOKER DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

**Laurent Davezies**

*CNAM-L'Ceil (Observatoire de l'économie et des institutions locales)*

---

Cet article est rédigé à partir d'une note préparée pour la mission de configuration du Grand Paris. Il vise, à deux mois de sa mise en place, à évaluer les enjeux et les dynamiques, en termes de « macroéconomie locale » de la mise en place du Grand Paris. Sont examinés successivement le poids de son économie en France et dans la région Île-de-France, le fait que, contrairement à sa région, le Grand Paris se conforme au modèle de dynamique métropolitaine qui s'est développé depuis 15 ans dans le pays (et dans les autres pays industriels), en rupture avec ce que l'on observait dans les années antérieures. Il rend compte également du fait qu'à cette concentration métropolitaine, à l'échelle du pays, vient s'ajouter une concentration urbaine au sein des grandes aires urbaines, avec, dans le cas du Grand Paris, un retournement des dynamiques, favorables hier à la « deuxième couronne » de la région et aujourd'hui à son cœur « grand parisien » et particulièrement au centre, dans Paris et ses communes limitrophes. On examine, enfin, l'évolution actuelle du marché de l'emploi de ce territoire, son intégration croissante avec le reste de la région et la transformation d'un modèle radial en un nouveau modèle, de plus en plus concentrique.

*Mots clés* : Grand Paris, Île-de-France, métropole, développement local.

---

## Le Grand Paris : état des « fondamentaux »

Le Grand Paris est constitué des quatre départements centraux de la région Île-de-France (75, 92, 93 et 94), ainsi que de sept communes de la « deuxième couronne » (Argenteuil, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Viry-Chatillon).

Cet ensemble est peuplé de 7 millions d'habitants (7 001 171 en 2011), soit 59,7 % de la population francilienne et 11,2 % de la

population de la France métropolitaine. Avec 840 km<sup>2</sup> le Grand Paris occupe 7 % de la superficie de la région et 0,15 % de celle du pays. On a donc affaire à une concentration exceptionnelle. Par comparaison, la métropole du Grand Lyon, qui est la seconde grande métropole du pays, sur 534 km<sup>2</sup>, soit 0,10 % du territoire français n'a une population « que » de 1,3 million d'habitants, soit 2,1 % de la population du pays. Le Grand Paris est quatre fois plus dense que le Grand Lyon.

Métropole singulièrement massive et dense, et que l'on pourrait imaginer autosuffisante sur le plan démographique, le Grand Paris est un territoire ouvert et offert aux populations du reste du pays et du monde : 48 % de sa population n'est pas née dans la région (données 1999, Insee).

Les données d'emploi rendent compte d'une concentration encore supérieure : avec 3,9 millions (Insee, 2012), le Grand Paris fournit 69 % des emplois de la région (et 15,2 % de ceux de la France métropolitaine), alors que n'y vivent que 59,4 % des actifs occupés de la région. Le Grand Paris est donc un important pôle d'emploi dans lequel viennent travailler quotidiennement de nombreux actifs : alors que 322 000 Grands Parisiens en sortent pour travailler ailleurs, un million d'actifs (997 000) y entrent quotidiennement pour y occuper un emploi (données 2011, Insee).

On pourrait mieux qualifier la nature particulière de ce territoire en le comparant aux grandes métropoles des pays industriels. Malheureusement, de telles comparaisons sont profondément biaisées par la définition des périmètres que l'on retient. Le Grand Paris s'inscrit dans une des plus grandes régions métropolitaines européennes : l'Île-de-France, en termes de population (2014, Eurostat), avec 12 millions d'habitants, n'est surpassée que par la région d'Istanbul (14 millions) et la Bavière (12,4) et surclasse la Lombardie (9,9) ou la région de Londres (8,5, la région South-East en comptant 8,8). Aux États-Unis, la plus grande agglomération est celle de New York, avec 22 millions d'habitants, New-York City, l'institution politique gérant de façon intégrée ses cinq arrondissements centraux regroupant 8 millions d'habitants sur 790 km<sup>2</sup>, ce qui est du même ordre de grandeur que les 7 millions du Grand Paris sur ses 840 km<sup>2</sup>.

Mais la variable du Grand Paris la plus spectaculaire porte sur la création de richesses. Selon l'Insee, en 2013 (données provisoires), l'Île-de-France a généré 30,5 % du PIB de la France métropolitaine, avec 630 milliards d'euros, soit autant que la somme des PIB de l'Aquitaine, de Midi-Pyrénées, des Pays-de-la-Loire, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Rhône-Alpes. La région parisienne génère 30,5 % du PIB français, mais avec seulement 22 % des emplois du pays. Pour le même résultat, les cinq autres régions doivent mobiliser 33 % de l'emploi français...

On reviendra plus bas sur les composantes et la dynamique actuelle du PIB de la métropole francilienne et, en son sein, du Grand Paris, mais on peut s'arrêter un instant sur les questions que pose cet agrégat si discuté qu'est le PIB. L'Insee ne le produit qu'à l'échelle régionale (les derniers PIB départementaux remontent à 2005, et faisaient l'objet de mises en garde sur leur robustesse). À l'heure où la plupart des analystes considèrent que le premier enjeu économique et social du pays est aujourd'hui la croissance (du PIB) et que cet enjeu est plus que jamais une affaire de « métropoles », nous ne disposons pas de données de PIB sur nos grandes agglomérations. Au même moment, la notion de PIB est, de tous côtés, remise en cause (des « décroissants » aux économistes nobélisés, comme Sen et Stiglitz qui ont, avec Fitoussi, rédigé le rapport au président de la République sur les indicateurs de développement). La forte concentration de la création de richesse en Île-de-France, sa surproductivité, est vue par beaucoup d'économistes critiques comme un simple artefact lié aux méthodes de calcul du PIB régional et ne reflèterait qu'une illusion de « surproductivité métropolitaine ».

Cette question a donné lieu à de nombreux débats dans les années passées (Wishlade *et al.*, 1999)<sup>1</sup>, portant sur les multiples points faibles méthodologiques dans l'élaboration des PIB régionaux : imputation régionale conventionnelle de la valeur ajoutée des entreprises pluri-régionales au prorata des masses salariales et compte non tenu de la contribution du capital, évaluation de la valeur ajoutée publique par les salaires, intégration discutable des loyers réels et fictifs et également du solde des activités bancaires

---

1. Le papier de Wishlade *et al.* (1999) présente les différentes critiques sur la méthode de calcul des PIB régionaux ; il a donné lieu à un débat, notamment au Parlement européen, sur l'usage exclusif des PIB régionaux comme indicateur d'éligibilité aux fonds structurels.

(qui ne reflètent pas de la valeur ajoutée, le secteur bancaire, et ses crédits-débits, n'étant, en comptabilité nationale « pure » qu'un secteur d'intermédiation), etc.

Un travail doctoral de Yatta (1998), mené en coopération avec l'Insee et en son sein, à la fin des années 1990, a permis de mesurer la sensibilité des PIB régionaux aux changements de convention de leur calcul (notamment en introduisant la contribution du capital à la valeur ajoutée)<sup>2</sup>. Le résultat de ce travail permet de rendre compte du fait que le mode de calcul, toujours actuel, des PIB tend à sous-estimer celui des régions industrielles et à surestimer celui des régions plus tertiaires. On voit, par exemple, que le PIB par emploi de la région PACA publié par l'Insee, entre 1990 et 2007, a systématiquement été supérieur à celui de la région Rhône-Alpes (il est depuis au même niveau) ! Cela aurait dû inciter le Conseil régional de Rhône-Alpes à lancer une mission d'étude pour aller comprendre le succès de la productivité du travail en PACA et en tirer les leçons.... En fait, les analyses développées alors par Yatta et l'Insee montraient que la non prise en compte du capital productif des nombreuses entreprises pluri-régionales de la région Rhône-Alpes conduisait à minimiser sa valeur ajoutée, alors que PACA, région de services et dotée de moins d'entreprises pluri-régionales était, à l'inverse avanta-gée par le calcul.

Mais concernant l'Île-de-France, ces mêmes calculs permettaient de confirmer son rôle et son poids dans la création de richesse du pays (Yatta et Reynard, 1996). On peut penser que c'est encore largement vrai aujourd'hui<sup>3</sup>. La production et la publication récentes de nouvelles données, grâce à l'ACOSS, viennent renforcer cette thèse. En effet, l'ACOSS, qui produit dorénavant des statistiques détaillées de l'emploi salarié privé (ce que faisait Pôle Emploi/Unedic jusqu'à la fin des années 2000), fournit désormais également les masses salariales territorialisées correspondantes versées par les entreprises du secteur marchand. Ces données sont livrées pour les régions, les départements et les zones d'emploi (définition 2010).

---

2. On trouvera des éléments synthétiques de ce travail dans Yatta et Reynard (1996).

3. Et même encore plus vrai, avec l'homogénéisation sectorielle de l'économie des régions françaises (déclin manufacturier, montée des services, contribution croissante du capital humain, ...)

Les dernières données disponibles, qui portent sur 2014, rendent compte du fait que les salariés du secteur marchand de l'Île-de-France ont perçu 32,9 % des rémunérations versées en France métropolitaine. Ce chiffre est bien supérieur aux 30,5 % du PIB national calculé par l'Insee en 2013 ! Si, par ailleurs, on regarde du côté de la « valeur ajoutée » du secteur public, on constate que, contrairement à ce qui est souvent avancé, la part des emplois publics en Île-de-France est plus faible qu'en province : 20,2 % des emplois contre 24,4 % (Insee, 2011), ce qui, finalement, se traduit logiquement par un poids dans le « PIB public » national proportionnellement moindre que celui du PIB marchand de la région.

En bref, même si le concept de PIB territorialisé pose de nombreux problèmes conceptuels et statistiques mal résolus, on peut considérer que celui qui est aujourd'hui calculé par l'Insee est très proche de l'idée raisonnable que l'on peut se faire de la contribution de la région à la création de richesse nationale. De plus, si l'on considère que la question macroéconomique cruciale du pays est sa capacité à créer des richesses dans le domaine marchand, le poids de l'Île-de-France est plutôt du côté de 33 % que de 30,5 %.

Plus encore, on peut opérer dans le secteur marchand une distinction – que l'Insee a adoptée dans ses publications statistiques d'emploi – entre secteurs « présents » et « non présents », les premiers répondant à la demande locale et dépendant donc des revenus et de la consommation locale, les seconds consacrés à l'offre de biens et des services vendus partout en France et dans le monde. On distingue là deux grandes familles d'emplois, traditionnellement désignés par les économistes comme « *non tradable* » et « *tradable* », protégés ou exposés à la concurrence internationale, « non délocalisables » ou « délocalisables », etc. L'Île-de-France est plus spécialisée dans le secteur marchand « non présentiel », exposé à la concurrence inter-territoriale et mondiale : 37 % de son emploi se situe dans cette « sphère », contre 33,3 % en province. On peut donc en déduire de façon assez robuste que l'Île-de-France génère donc plutôt de l'ordre de 37 % du PIB marchand des secteurs compétitifs du pays (et en adoptant une convention complaisante d'égalité Île-de-France-province de la valeur ajoutée par emploi de ces secteurs).

On entend souvent invoquer comme explication, et donc comme remise en cause de cette sur-productivité francilienne un

effet-salaire qui favoriserait les actifs franciliens vis-à-vis de leurs homologues de province. Cette critique est d'autant plus discutable que toutes les analyses disponibles rendent compte d'une égalisation chronique, depuis plusieurs décennies, des salaires catégoriels entre l'Île-de-France et la région<sup>4</sup>. Comme l'Insee l'a indiqué dans une de ses publications, les inégalités de salaires entre les régions françaises – et d'abord entre l'Île-de-France et la province – ne tiennent pratiquement pas à des différences de rémunération d'emplois comparables mais pour l'essentiel à des différences de structure de qualification entre les régions. Il y a plus de cadres et moins d'ouvriers en Île-de-France qu'en province.

À l'issue de ce petit détour, mais essentiel, sur le sens à donner au PIB régional, on peut conclure que le principal enjeu macroéconomique du pays se situe, et on le verra, plus encore aujourd'hui qu'hier, dans la région parisienne. Ceux qui croient voir dans l'émergence de grandes métropoles provinciales une relève ou une alternative à la métropole francilienne font preuve de beaucoup de foi (ou d'une hardiesse prospective hors du commun) : si l'on prend les masses salariales totales distribuées en 2014 par les secteurs marchands dans les trois départements du Rhône, de la Haute-Garonne et de la Loire-Atlantique, on obtient un total de 47 milliards d'euros soit 27 % des 177 milliards versés en Île-de-France (et 9 % de la masse salariale nationale totale). Lyon, Toulouse et Nantes, comme une poignée d'autres « métropoles » françaises, constituent aujourd'hui un enjeu économique important, et à bien des égards nouveau, pour le pays, et d'autant plus au regard de leur dynamisme actuel. Pour autant, la région parisienne reste aujourd'hui, et sans discussion possible, « le » grand moteur de l'économie nationale.

On ne dispose pas de données de PIB sur le Grand Paris. On peut cependant, à l'aide des données d'emploi et de masses salariales marchandes se donner un ordre de grandeur de sa contribution à la croissance régionale et nationale. En 2014, ses emplois salariés marchands touchent 74 %<sup>5</sup> de la masse salariale régionale. Le poids du secteur public dans les emplois du Grand Paris est sensiblement

---

4. Voir notamment Rasolofoarison (2000), Combes *et al.* (2003).

5. Les données ACOSS de masse salariale ne documentant que les départements, cette évaluation ne comprend pas les sept communes du Grand Paris qui se situent en grande couronne et qui, avec 87 500 emplois représentent 1,5 % de l'emploi francilien.

le même que celui de la région : 19,5 % contre 20,2 %. On peut donc considérer, en tenant compte des emplois des sept communes de deuxième couronne, que le PIB du Grand Paris est de l'ordre de 75 % de celui de la région.

Cela signifie, en bref, que le Grand Paris est aujourd'hui « le moteur du moteur » francilien de l'économie française. S'y générerait de l'ordre de 23 % du PIB national (à rapprocher de la contribution des 3 métropoles de province qui doit se situer autour de 10 %), sur 0,15 % du territoire national, et avec 15 % des emplois du pays. Le PIB par emploi – notion qu'il faut traiter avec prudence au regard du caractère composite des éléments du PIB régional – est 69 % plus élevé que dans le reste du pays. On pourrait même ajouter que le PIB par km<sup>2</sup> y est 198 fois plus élevé que dans le reste du pays.

On observe en France et dans les grands pays industriels que l'essentiel (ou le peu...) de croissance, et particulièrement dans les secteurs compétitifs, tend à se porter vers les grandes villes, que l'on désigne aujourd'hui sous le terme de « métropoles » et plus encore, on le verra, vers le cœur de ces métropoles ; le Grand Paris, dans son périmètre de cœur de région, constitue un enjeu stratégique majeur. L'Île-de-France, certes, reste globalement un sujet important, mais, on l'a vu avec quelques chiffres, c'est très largement au cœur, dans le Grand Paris, que se joue l'essentiel, y compris pour le million d'actifs qui n'y vivent pas et y viennent travailler. La question est dès lors de savoir comment se porte aujourd'hui ce cœur.

## Le Grand Paris : la dynamique actuelle...

On observe depuis quelques années en France, mais aussi dans beaucoup de pays industriels, un regain de croissance des grandes villes. Nous sommes loin de l'époque où l'OCDE et de nombreux chercheurs se préoccupaient du « déclin urbain » dans les pays industriels<sup>6</sup> et où l'on pensait que la croissance et la santé des villes dépendait en quelque sorte passivement de la santé économique des pays<sup>7</sup>. Lors de la réunion des ministres des villes des pays

---

6. Voir notamment Cheschire *et al.* (1986) ainsi que Mera (1989).

7. Cette position est clairement exposée, par exemple, dans un rapport au Président Reagan : « Une économie nationale en bonne santé est notre plus puissant outil de revitalisation de nos villes et de redressement de leurs situations fiscales » (*The President's Urban Policy Report*, 1984).

membres de l'OCDE, en décembre 1992, la position dominante était encore de considérer la ville comme le lieu de retombée passive de phénomènes macroéconomiques « hors sol » et qui la dépassent, sans *feed-back* possible sur eux. L'action politique sur la ville ne visait donc qu'à modifier la ville.

### Les économistes apportent la notion de métropole...

Aujourd'hui, cette vision a été totalement inversée, dans les idées d'abord, mais aussi dans les faits : de la qualité de fonctionnement économique des villes dépendrait désormais la croissance nationale. C'est la révolution intellectuelle introduite par les travaux de Paul Krugman, dès le début des années 1990, jusqu'aux auteurs actuels<sup>8</sup> de la *Nouvelle Economie Géographique*, qui ont montré l'importance des « effets externes d'agglomération » sur les « coûts de transaction » des entreprises actuelles, largement affranchies des coûts de transport. Dit autrement, la croissance dépend de la taille et de la qualité de fonctionnement des marchés et la ville est l'expression concrète de ce qu'est un marché ; sa taille et la qualité de son fonctionnement (diversité des offres et des demandes liée à la taille – et donc meilleur appariement des offres et des demandes sur les différents marchés –, densité rapprochant géographiquement offre et demande, fluidité des transports les rendant mutuellement plus accessibles) sont des facteurs majeurs de croissance. Cette révolution intellectuelle est apparue dans un contexte général de libéralisation mondiale des échanges commerciaux et des économies, mais paradoxalement, les conditions de l'efficacité des marchés urbains, désormais cruciales, tiennent aux politiques publiques qui ont en charge le dessin de l'urbanisation, la densité urbaine et l'efficacité des systèmes de transports. En bref, plus de concurrence marchande appelle plus de politiques urbaines intégrées. C'est cette leçon que la France a eu du mal à accepter – la fragmentation communale ayant de très nombreux supporteurs, notamment au Parlement –, mais qui progresse, de la loi Chevènement à la récente loi sur l'organisation de la République.

---

8. Voir notamment, sur ces questions, le récent rapport du Conseil d'analyse économique par Martin et Askénazy (2015).



### ... dont la pertinence se vérifie dans les faits

Dans le registre des faits, on a observé une concentration croissante des nouveaux facteurs de production dans les grands centres urbains des pays de l'OCDE, dans un contexte de forte désindustrialisation (dont les effets géographiques ont varié avec la répartition historique, différenciée selon les pays, des systèmes productifs traditionnels). Cette évolution a été contrariée et bousculée par la succession de crises économiques décennales depuis quarante ans, mais elle a été réelle. De façon générale, le poids des grandes capitales économiques dans le PIB de leurs pays respectifs a progressé (Talandier et Davezies, 2009).

Le fait, une fois encore, que les données de PIB en Europe ne soient disponibles qu'à l'échelle de grands territoires régionaux ou stataux, rend difficile l'appréhension de ces nouveaux rapports de la valeur ajoutée aux villes. L'Île-de-France constitue par elle-même la région urbaine de Paris. Il n'en est pas de même pour la région Rhône-Alpes, vis-à-vis de l'aire urbaine de Lyon ou de la région Midi-Pyrénées pour celle de Toulouse. On peut cependant tirer des leçons de l'analyse de l'évolution des PIB des plus grandes régions urbaines européennes documentées par Eurostat (ce qui n'est pas le cas de l'Italie et de l'Allemagne)

Sur les six pays documentés (tableau 1), on observe qu'il n'y a qu'en Autriche que la région capitale-économique a vu son PIB, entre 2000 et 2013, progresser plus lentement qu'au niveau national. En Espagne, contrairement à l'idée généralement véhiculée, c'est la grande métropole de Madrid qui émerge, la Catalogne (qui est beaucoup plus vaste que l'aire urbaine de Barcelone) progressant au même rythme que le pays. Les régions de Copenhague, de Madrid, de Stockholm, de Paris et de Londres « captent » chacune ainsi entre 1 et 3 points de PIB national en une douzaine d'années. Dans ces régions, à l'exception de l'Île-de-France, l'écart relatif de variation avec les PIB nationaux se creuse dans la période de crise (2008-2013).

Rappelons que la contribution de l'Île-de-France au PIB national était estimée par l'Insee en 1980 à 26,6 %, contre, on l'a vu, 30,5 % en 2013, ce qui revient à dire que quatre points de PIB (de l'ordre de 80 milliards d'euros en valeur actuelle) sont passés de la province à l'Île-de-France dans les 33 années passées.

Tableau 1. Variation 2000-2013 du PIB des grandes régions urbaines européennes

En %

	Variation du PIB			Poids dans PIB national 2000	Poids dans PIB national 2013	Variation en points du poids dans le PIB national
	2000 à 2013	2000 à 2008	2008 à 2013			
EUZ (28 pays)	42	36,0	4,1			
DNK	43	33,7	6,9	100	100	
Hovedstaden (Copenhague)	51	35,8	11,2	37,5	39,6	2,1
ESP	62	72,7	-6,0	100	100	
Comunidad de Madrid	72	76,9	-3,0	17,7	18,7	1,0
Cataluña	62	71,2	-5,6	18,9	18,8	-0,1
FRA	42	34,4	5,9	100	100	
Île-de-France	50	41,5	6,0	28,3	29,9	1,5
AUT	51	36,9	10,5	100	100	
Wien	44	32,4	8,6	27,0	25,7	-1,3
SWE	55	25,0	23,8	100	100	
Stockholm	71	27,5	33,8	28,7	31,6	2,9
GRB	20	13,6	5,8	100	100	
London	34	19,1	12,2	19,9	22,2	2,2
Inner London (NUTS 2010)	47	27,8	15,4	12,7	15,6	2,9

Note : Les 29,9 % du PIB national pour l'Île-de-France en 2013 sont calculés par rapport à l'ensemble de la France, alors que l'on a retenu plus haut 30,5 % pour la seule France métropolitaine.

Source : Eurostat.

Aux États-Unis, l'État de New York, dont la croissance était assez ralentie avant les années 2000, connaît également une embellie depuis 2006, en comparaison avec le reste des États-Unis (tableau 2). Alors qu'entre 1987 et 1997, puis entre 1997 et 2006, le PIB de l'État de New York progresse moins vite que celui des États-Unis, entre 2006 et 2014, c'est l'inverse, avec une véritable échappée de l'État, plus forte encore pour le seul PIB marchand. Cette embellie, en termes de création de richesses, se retrouve aussi du côté de l'emploi : entre 1998 et 2006, l'État de New York n'avait une variation annuelle moyenne que de 0,9 %, contre 1,3 % aux États Unis ; entre 2006 et 2013, inversion : l'État de New York enregistre 1 %, les États Unis, 0,5 %.

En bref, « l'effet métropole », souvent discuté, et qui a mis du temps à se manifester – les analyses comme celles de Krugman ayant

pour une fois précédé les faits – constitue indiscutablement aujourd'hui un des facteurs cruciaux de la santé et du dynamisme macroéconomique des grands pays industriels. De façon générale, dans les pays industriels, les « phénomènes krugmaniens » mis en lumière au début des années 1990 ne se manifestent que modestement durant cette décennie (Davezies, 2006). Aux États-Unis, entre 1990 et 2002, les dix États les plus développés des États-Unis n'ont pas eu une croissance plus rapide de leur PIB que les autres : entre 1977 et 2004, leur poids dans le PIB américain passe de 35,5 % à ... 35,6 % ! En Europe, on observe, avec Eurostat, que les 4 grandes régions urbaines, Londres, Madrid, Milan (Lombardie) et Paris (Île-de-France), semblent augmenter leur contribution au PIB de leurs nations respectives : l'Île-de-France passe de 28,2 % à 28,3 % du PIB national de 1990 à 2002 ; la Lombardie de 20,3 % à 20,6 %, Madrid de 15,7 % à 17,4 %, Londres de 18,1 % à 20 %. Au total, ces 4 régions métropolitaines passent de 21,6 % à 22,2 % du PIB total des 4 pays, soit une variation de 0,6 point. On ne peut, là non plus, parler de retournement spectaculaire du développement territorial de ces pays au profit de leurs métropoles. C'est donc bien avec le tournant des années 2000 que se manifestent clairement les effets métropolitains.

**Tableau 2. Variation 1987-2014 du PIB de l'État de New York**

En %

	Variation annuelle moyenne PIB en \$ courants			Variation annuelle moyenne PIB marchand, en \$ courants		
	(i) État de New York	(ii) USA	(i)/(ii)	(i) État de New York	(ii) USA	(i)/(ii)
<b>1987-1997</b>	4,70	5,90	79,7	4,80	6,10	78,7
<b>1997-2006</b>	4,70	5,40	87,0	4,70	5,50	85,5
<b>2006-2014</b>	3,30	2,90	113,8	3,40	2,90	117,2

Source : US Bureau of Census.

## Le retournement géographique des dynamiques d'emploi

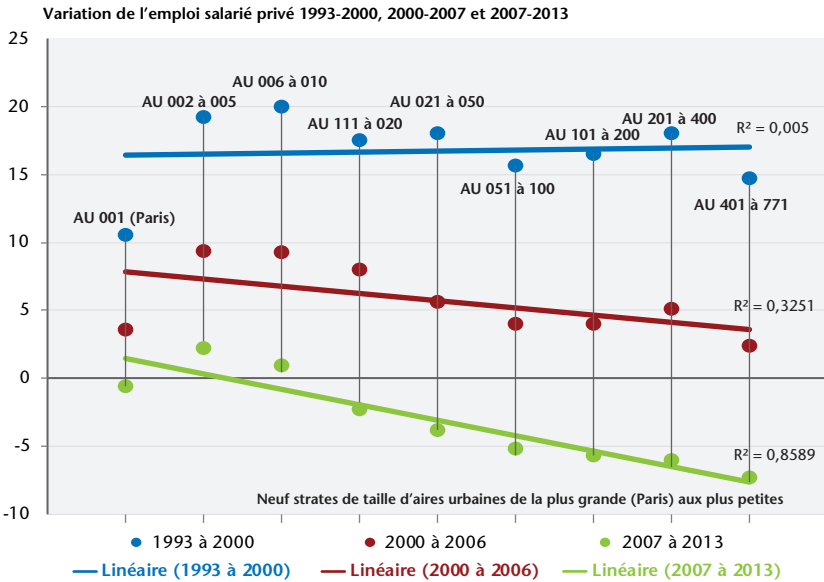
Du côté de l'emploi, on observe également, depuis une quinzaine d'années un bouleversement important de sa géographie en France. Dans les années 1990-2000, le dynamisme de l'emploi n'était pas le fait de nos régions métropolitaines ou grandes aires urbaines. Au contraire. Nos quatre grandes aires urbaines étaient à la traîne (celles de Paris, Lyon, Marseille-Aix, Lille).

Nos quatre plus grandes aires urbaines, Paris, Lyon, Marseille-Aix et Lille, comparées aux villes de deuxième division comme Toulouse, Nice, Bordeaux ou Nantes enregistraient alors des évolutions oscillant entre le médiocre et l'inquiétant. En termes de croissance démographique, elles faisaient moins bien ; en termes de solde migratoire, elles apparaissaient répulsives (sauf Marseille-Aix), alors que le peloton des aires urbaines de 200 à 500 000 habitants attirait une population croissante. En termes de variation de l'emploi entre 1990 et 1999, sur les douze plus grandes aires urbaines françaises après Lille, une seule fait moins bien que Paris (Rouen), trois font moins bien que Lyon (Rouen, Nice, Douai-Lens), deux moins bien que Marseille-Aix et Lille (Rouen et Nice). Entre 1993 et 2001, l'emploi salarié privé total dans les quatre plus grandes villes a progressé presque deux fois moins vite que dans les douze suivantes (14 % contre 23 %). En revanche, nos quatre métropoles font « mieux » que le total des autres aires urbaines françaises en matière d'évolution du nombre de personnes de moins de 65 ans vivant en dessous du seuil de pauvreté. Il y progresse de 0,5 % (+7 300) entre 1996 et 2000, années pourtant de croissance économique exceptionnelle, alors que les autres aires urbaines françaises enregistrent au total une réduction de 5,3 % (-188 000).

Avec le passage au XXI<sup>e</sup> siècle, on observe un fort retournement géographique des dynamiques d'emploi en France (graphique 1). Dans les années 1990, les écarts de dynamique de l'emploi salarié privé ne sont que peu liés à un effet de taille. L'aire urbaine de Paris, en particulier est très décrochée ; de la deuxième à la dixième aire urbaine, on ne fait en moyenne qu'un peu mieux que dans les autres. C'est dans les périodes suivantes, 2000 à 2006 et surtout 2007 à 2013, que l'on note une nette discrimination territoriale en faveur des plus grandes aires urbaines. Ce changement tient bien sûr à la nature particulière de la période, avec la crise que l'on connaît. L'industrie des petites villes a souffert dans cette période, mais, comme on y reviendra plus bas, c'est moins l'accélération des destructions d'emplois industriels que l'arrêt ou l'insuffisance des créations dans les autres secteurs, et notamment dans les activités « supérieures », qui y ont précipité la crise de leur emploi. On pourrait du reste se demander si cette période ne reflète pas plutôt une crise structurelle longue qu'une crise conjoncturelle marquant une embellie passagère des grandes villes. Plus le taux de variation

moyen de l'emploi se réduit dans le temps, à l'échelle nationale, plus cette discrimination en faveur des grandes villes s'accroît. Dit autrement, plus l'urgence de la question de l'emploi s'aggrave, plus sa discrimination spatiale, au profit des métropoles, se renforce.

**Graphique 1. Les aires urbaines françaises par strate de taille démographique**



Source : ACOSS.

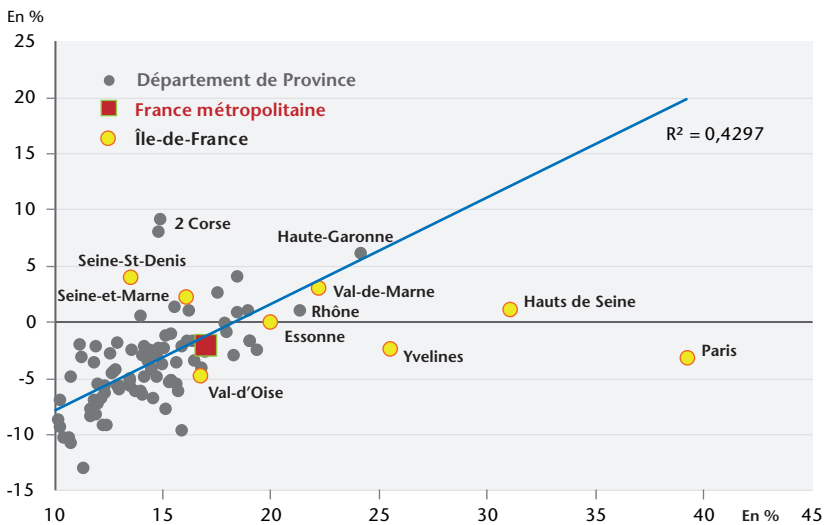
Entre 2007 et 2013, la France enregistre une perte nette d'emplois salariés privés, alors qu'une poignée, une petite dizaine de métropoles les voient progresser. L'aire urbaine de Paris – on y reviendra – décroche toujours, mais de moins en moins. Les championnes sont celles de Toulouse, de Lyon (qui se réveillent de sa léthargie des années antérieures), de Nantes, et plus modestement, de Bordeaux, Marseille-Aix, etc.

Comment expliquer ce retournement ? Il serait présomptueux d'offrir une explication générale de variations dans des villes aux caractéristiques et structures économiques aussi différentes que celles que l'on trouve en France. Pour autant, quelques faits sont très éclairants : d'abord, on observe une corrélation significative entre la variation actuelle de l'emploi salarié privé et la part des actifs titulaires d'un diplôme universitaire (à l'échelle des départe-

ments, voir graphique 2), ce qui rend compte du fait que si, hier, le coût de la main-d'œuvre peu qualifiée constituait le meilleur atout des territoires (d'où la croissance extraordinaire de l'Ouest français des années 1960 aux années 1980), c'est désormais la qualité du capital humain qui fait la différence. On note le cas particulier des départements de l'Île-de-France, on y reviendra, qui, du fait de leurs spécialisations résidentielles et productives, ne « rentrent » pas dans ce modèle.

L'enjeu du capital humain tient à ce que les secteurs qui, particulièrement depuis le début de la crise à la fin de l'été 2008, ont continué à progresser et qui expliquent le succès actuel des aires urbaines comme Toulouse, Lyon et Nantes, sont composées d'activités innovantes à forte valeur ajoutée.

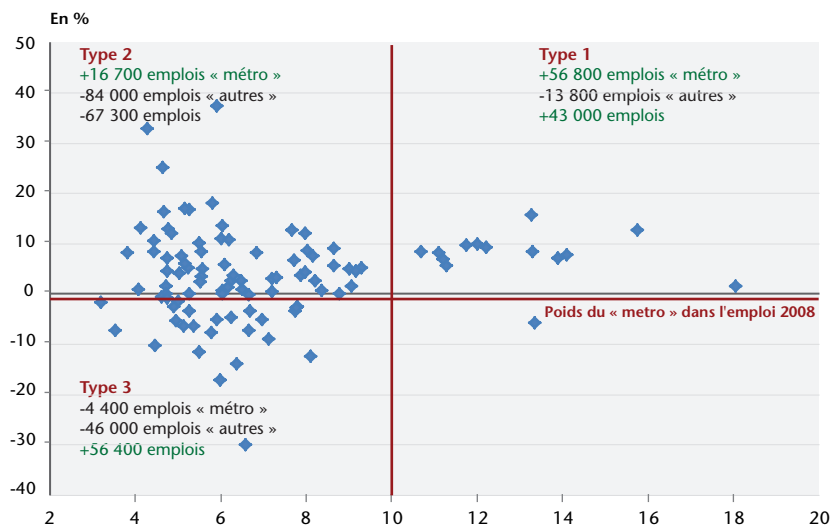
**Graphique 2. Relation entre la part des plus de 25 ans diplômés du supérieur (2008) et l'évolution de l'emploi salarié privé 2008t3-2013t3 (ajustement linéaire sur les départements de province)**



Sources : ACOSS et Insee.

On peut, conventionnellement, isoler dans la nomenclature en 700 secteurs de la NAF les « secteurs métropolitains » qui tirent aujourd'hui l'emploi dans les métropoles (voir la liste en annexe). Comme on le voit dans le graphique 3, c'est le petit groupe des aires urbaines les mieux dotées en « activités métropolitaines » qui seul voit son emploi salarié privé total progresser, tiré par ces secteurs.

**Graphique 3. Les 100 premières aires urbaines françaises, variation 2008-2012 des emplois salariés privés des « secteurs métropolitains », des autres secteurs et de l'emploi salarié privé total**



Source : Calculs d'après ACOSS.

Un autre élément d'explication à cette échappée des métropoles tient au fait qu'avec la crise récente, nous sommes rentrés dans un nouvel univers économique plus frugal en emplois et dépenses publiques. Le ralentissement général de l'économie a frappé les secteurs banals, moins par une accélération des destructions d'emplois – elles ont continué, dans le secteur industriel, à un rythme que l'on connaissait déjà avant la crise – que par un arrêt des créations<sup>9</sup>. La crise des finances publiques, durable, marque une inflexion dans la dynamique de créations d'emplois et de dépenses publiques, qui avait jusqu'alors bénéficié aux territoires « périphériques » du pays<sup>10</sup>. Pour la première fois depuis des décennies, la consommation a commencé, en 2012, à s'infléchir également. En bref, début de fin de partie pour les territoires

9. L'Insee avait montré ce mécanisme, dès le début de la crise qui se déclare en 2008 (Argouac'h, *et al.*, 2010). Par ailleurs, il serait imprudent d'en conclure à un déclin définitif de l'industrie dans les territoires périphériques. L'actuelle montée en gamme dans certains d'entre eux (Romans sur la chaussure, Thiers sur les couteaux, etc.) et l'irruption de nouvelles technologies comme la production 3D peuvent sérieusement rebatte les cartes de la géographie industrielle dans les années à venir.

10. On décrit cette économie résidentielle dans Davezies (2008). Dans Davezies (2011), on décrit la remise en cause actuelle de ce modèle « résidentiel ».

« périphériques » (non « métropolitains ») dont le développement avait hier été stimulé par une formation du revenu et de l'emploi puissamment redistributive, et dont la croissance du PIB était pour le plus gros imputable à la consommation et aux secteurs rendant des services aux ménages<sup>11</sup>.

Cette accélération actuelle de la dynamique de l'emploi dans les métropoles se retrouve aussi dans les autres pays industriels. On l'a vu plus haut pour New York. En Europe, comme le montre le tableau 3 : entre 1999 et 2007, dans les dix pays documentés par Eurostat, six des quatorze grandes régions urbaines voient l'emploi (total) progresser moins vite qu'au niveau national : Île-de-France, Lombardie, Vienne, Lisbonne, Catalogne et Berlin.

En revanche, sur la période 2007 à 2014, *toutes* ces régions urbaines (auxquelles s'ajoute celle de Copenhague, documentée sur cette dernière période) enregistrent une meilleure – ou moins mauvaise – performance de créations nettes d'emplois que leurs nations respectives. Quand la France enregistre une perte nette de 450 000 emplois, l'Île-de-France connaît une création nette de 70 000 emplois. Au Danemark, la région de Copenhague enregistre 8 000 emplois supplémentaires quand le pays en perd 119 000. La région de Stockholm enregistre 80 % des créations nettes d'emploi en Suède, la région de Londres 52 % de celles du Royaume Uni, la région d'Oslo 42 % de celles de la Norvège, la Bavière 30 % de celles de l'Allemagne, et Bruxelles 31 % de celles de la Belgique...

La pertinence de l'idée que les métropoles seraient aujourd'hui, et plus qu'hier, les principaux moteurs de l'économie des pays industriels est encore souvent discutée aujourd'hui, et ceux qui la défendent sont souvent traités d'idéologues. Le rapide examen des données économiques présenté ici, en France et dans de grands pays industriels, suggère pourtant que ce fait métropolitain, avant d'être « idéologique » est aujourd'hui d'abord avéré, massif, intellectuellement et politiquement incontournable, y compris pour les problèmes qu'il peut poser à la cohésion territoriale. À cet égard, le fait que l'Île-de-France soit aujourd'hui à l'origine de 30,5 % du

---

11. On a noté plus haut que la progression du poids du PIB de l'Île-de-France (et des grandes métropoles européennes) avait été assez lente à se manifester ; cela tenait largement au fait que les régions les plus « résidentielles », comme par exemple le Languedoc-Roussillon, avaient des progressions beaucoup plus rapides de leur PIB, grâce à une consommation largement solvabilisée par des transferts – publics et privés – de revenus générés ailleurs. Voir Davezies (2009).



Tableau 3. Évolution de l'emploi total dans onze pays européens et leurs grandes régions urbaines. 1999 à 2007 et 2007 à 2014

	Var. 1999 à 2007 en milliers	Var. 1999 à 2007 en %	Var. 2007 à 2014 en milliers	Var. 2007 à 2014 en %
<b>FRA</b>	<b>3 555,1</b>	<b>16</b>	<b>-458,8</b>	<b>-1,8</b>
Île-de-France	334,8	7	69,6	1,3
<b>ITA</b>	<b>2 225,6</b>	<b>11</b>	<b>-707,9</b>	<b>-3,1</b>
Lombardie	387,7	10	-10,2	-0,2
<b>AUT</b>	<b>219,6</b>	<b>6</b>	<b>170,6</b>	<b>4,4</b>
Wien	-20,2	3	47,4	6,5
<b>PRT</b>	<b>129,3</b>	<b>3</b>	<b>-501,6</b>	<b>-10,5</b>
Area Metropolitana de Lisboa	27,4	2	-107,2	-8,6
<b>SWE</b>	<b>455,7</b>	<b>11</b>	<b>144,2</b>	<b>3,2</b>
Stockholm	162,2	20	115	11,6
<b>GRB</b>	<b>2 068,2</b>	<b>8</b>	<b>1 053,1</b>	<b>3,7</b>
London	286,8	9	548,6	15,3
Inner London (NUTS 2010)	209,2	17	287,5	20,2
Outer London (NUTS 2010)	77,6	4	261	12,1
<b>NOR</b>	<b>165,1</b>	<b>7</b>	<b>153,3</b>	<b>6,4</b>
Oslo og Akershus	60,6	12	64,3	11,2
<b>ESP</b>	<b>5 919,5</b>	<b>41</b>	<b>-3 226,4</b>	<b>-15,8</b>
Comunidad de Madrid	1 043,7	51	-409,0	-13,2
Cataluna	951,9	37	-548,3	-15,4
<b>DEU</b>	<b>1 654,8</b>	<b>5</b>	<b>1 518,2</b>	<b>4,1</b>
Bayern	324,2	6	463,5	7,7
Oberbayern (Munich)	133,7	7	229,4	10,9
Berlin	26,3	2	133,3	9,0
Hamburg	52,0	7	55,6	6,7
<b>BEL</b>	<b>329,9</b>	<b>10</b>	<b>149,2</b>	<b>3,4</b>
Région de Bruxelles/Brussels Hoofdst	44,8	13	46,5	12,3
<b>DNK</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>-118,6</b>	<b>-4,3</b>
Hovedstaden	nd	nd	7,9	0,9

■ Taux de variation supérieur au taux national.

■ Taux de variation inférieur au taux national.

Source : Eurostat.

PIB français et de quelque chose comme 35 % de son PIB marchand – alors que les ménages d’Île-de-France ne touchent que 22,5 % du revenu disponible brut des Français suggère que, comme le Ying et le Yang, la concentration de la création de richesse est associée à une large diffusion nationale des revenus qu’elle génère<sup>12</sup>. Les circuits économiques en font à la fois la première cause de fracture économique territoriale du pays et simultanément la grande réparatrice, en tant qu’« Île-de-France-Providence » pour les autres territoires du pays.

### La structure de l’économie francilienne

On l’a vu, la progression du PIB de l’Île-de-France a été globalement plus forte que celle du reste du pays depuis une trentaine d’années. Mais ce n’est que récemment que l’on observe une nette accélération de son économie. Une analyse structurelle-résiduelle<sup>13</sup> en 17 secteurs de valeur ajoutée permet de voir que dans les périodes antérieures, l’Île-de-France avait de faibles performances propres et il faut attendre la période 2007-2013 pour qu’elles se révèlent.

On voit dans le tableau 4 que l’Île-de-France, entre 1990 et 2000, puis entre 2000 et 2006, était avantagée par sa structure sectorielle : une part importante de sa valeur ajoutée se trouvait dans des secteurs à forte progression nationale. C’est avec la Corse la plus avantagée, à cet égard, des 22 régions françaises en 1990-2000 et après la Corse et PACA, en 2000-2006. Même si sa croissance observée est plus forte que la moyenne nationale sur ces deux périodes, sa performance propre est faible avec un taux résiduel négatif, -2,5 %, en 1990-2000 et un peu moins négatif entre 2000 et 2007 (-1,1 %).

12. Nous sommes aujourd’hui orphelins d’analyses permettant d’évaluer et de détailler cette redistribution des revenus de l’Île-de-France vers le reste du pays, par des mécanismes budgétaires publics, sociaux ou privés. Voir Davezies (2011).

13. L’analyse que l’Insee appelle « structurelle-résiduelle » et que l’on connaît sous le nom de « shift-share » chez les anglo-saxons, consiste à comparer la variation observée, ici de la valeur ajoutée totale, à la « variation structurelle », c’est-à-dire la variation de la valeur ajoutée totale si chacun des 17 secteurs avait progressé dans la région au même taux que la moyenne nationale de ces secteurs. La différence entre taux observé et « taux structurel » est le « taux résiduel » : le « taux structurel » permet de savoir si le territoire est ou pas avantagé par sa structure sectorielle, le « taux résiduel » de voir s’il a fait mieux ou moins bien que ce qu’il aurait enregistré si ces secteurs avaient varié comme au niveau national. On décompose ainsi le taux observé en deux composantes : dotation initiale favorable ou pas et performance propre, positive ou négative.

Tableau 4. Analyse structurelle-résiduelle de la variation de la valeur ajoutée des régions françaises (17 secteurs)

En %

	1990 à 2000			2000 à 2007			2007 à 2011		
	tx structurel	taux observé	tx résiduel	tx structurel	tx observé	tx résiduel	tx structurel	tx observé	tx résiduel
Alsace	38	39	1	29	23	-6	5	4	-1
Aquitaine	38	43	5	31	35	4	6	5	-1
Auvergne	39	30	-9	29	27	-2	6	0	-6
Bourgogne	37	32	-5	29	25	-4	6	0	-6
Bretagne	37	50	13	31	34	3	6	2	-5
Centre	37	33	-4	29	26	-3	6	1	-5
Champagne-Ardenne	34	35	1	26	20	-6	5	2	-4
Corse	43	38	-5	34	43	9	7	15	8
Franche-Comté	37	37	0	28	22	-6	5	1	-4
Île-de-France	<b>42,9</b>	<b>40,5</b>	<b>-2,5</b>	<b>32,7</b>	<b>31,6</b>	<b>-1,1</b>	<b>6,8</b>	<b>11,9</b>	<b>5,1</b>
Languedoc-Roussillon	41	43	2	33	39	7	7	6	-1
Limousin	39	30	-8	30	27	-3	6	-3	-9
Lorraine	38	32	-6	29	24	-6	6	0	-6
Midi-Pyrénées	39	41	2	31	39	8	6	5	-1
Nord-Pas-de-Calais	38	34	-4	29	29	1	6	6	0
Basse-Normandie	36	35	-1	30	25	-4	6	3	-3
Haute-Normandie	37	35	-2	28	26	-3	5	2	-3
Pays de la Loire	36	51	15	29	33	4	6	7	2
Picardie	35	32	-3	28	22	-6	6	1	-5
Poitou-Charentes	36	41	4	30	31	2	7	4	-3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42	41	-1	33	35	3	7	4	-3
Rhône-Alpes	39	41	2	30	32	2	5	7	1
Métropole	39	39	0	31	31	0	6	6	0

Sources : Calculs d'après INSEE.

En bref, si la région avait réussi à faire, secteur par secteur, seulement aussi bien que la moyenne nationale de ces secteurs, elle aurait caracolé en tête des taux de croissance régionaux sur la période 1990-2007. En bref, bonne notes, certes, sur la période, mais peut mieux faire !

C'est depuis 2007 que l'on observe un net retournement : avec un taux structurel de 6,8 %, elle enregistre une progression de son PIB pratiquement du double, à 11,9 %. Il y a une véritable échappée, avec la Corse, qui laisse très loin derrière les autres régions françaises. Et cette échappée est largement due, non à sa structure – son taux structurel est assez proche de celui des autres régions – mais à son taux résiduel, sa performance propre.

Quand la valeur ajoutée totale de la France métropolitaine progresse de 103 milliards d'euros entre 2007 et 2011, celle de l'Île-de-France progresse de 57 milliards, soit 56 % du total national !

Le tableau 5 détaille les évolutions et performances des différents secteurs de son économie. Globalement, si la valeur ajoutée des secteurs de la région avait progressé au même rythme que celle de leurs homologues nationaux, la variation de sa valeur ajoutée aurait été de l'ordre de 33 milliards d'euros. Elle en a généré, par sa performance propre, 24,5 de plus.

Cette performance est tirée par certains secteurs, mais pénalisée par d'autres qui ont « sous-performé » : d'abord les « autres activités de service » (aux entreprises et aux ménages) ; elles auraient dû engranger, comme en France, une progression de 8 % de leur valeur ajoutée, elles se sont effondrées de 17,5 %, soit un « manque à gagner » de 6 milliards d'euros. Même chose, dans une moindre mesure, pour les activités de fabrication industrielle, d'énergie, gestion des déchets, etc.

Les activités financières et d'assurance sont souvent invoquées pour expliquer la « sur-valeur ajoutée artificielle » de la région, du fait d'un secteur qui ne créerait pas de « vraie » valeur ajoutée mais plutôt des transferts de valeur (l'intermédiation évoquée plus haut) – ce qui, par exemple, pose un vrai problème d'analyse dans une ville comme Londres où ces activités sont dominantes. Sur la période 2007-2011, en Île-de-France, la question est réglée : ils ne sont en rien à l'origine de la performance de croissance de la région, en ne progressant qu'à peine plus vite qu'au niveau national, d'où une « sur-croissance » de l'ordre d'une petite centaine de millions d'euros.

Tableau 5. Analyse de la variation 2007-2011 de la valeur ajoutée en 17 secteurs de l'Île-de-France et de la France métropolitaine  
(Variations structurelles et résiduelles. Secteurs classés par ordre décroissant, en millions d'euros, de variation résiduelle)

Libellé de la branche	Var 2007-2011 VA Idf	Var 2007-2011 VA France métro.	Var 2007-2011 VA Idf	Var structurelle 2007-2011 VA Idf	Var résiduelle 2007-2011 VA Idf	Var 2007-2011 VA France métro.
	en %	en %	en mds d'euros	en mds d'euros	en mds d'euros	en mds d'euros
Information et communication	27,0	0,2	11 062	64	10 998	130
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	26,7	11,6	12 956	5 646	7 310	20 552
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	11,9	6,2	10 173	5 306	4 867	12 805
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	17,0	12,3	12 805	9 282	3 524	42 854
Activités immobilières	8,8	3,7	5 705	2 374	3 331	8 248
Construction	21,2	5,9	4 196	1 175	3 021	6 104
Hébergement et restauration	7,3	3,7	943	484	459	1 576
Fabrication de matériels de transport	5,2	-4,3	241	-201	442	-752
Activités financières et d'assurance	23,6	23,3	8 320	8 213	106	15 885
Agriculture, sylviculture et pêche	-0,8	6,5	-6	45	-51	2 047
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	-10,7	-8,5	-390	-307	-82	-2 882
Cokéfaction et raffinage	-67,4	-32,2	-621	-297	-324	-988
Fabrication d'équipements électriques, informatiques ; fabrication de machines	-27,8	-21,7	-1 685	-1 316	-368	-6 471
Transport et entreposage	2,0	3,4	545	932	-387	2 772
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et sépollution	-2,7	6,6	-311	746	-1 057	2 674
Fabrication d'autres produits industriels	-11,6	-5,5	-2 394	-1 143	-1 251	-6 352
Autres activités de services	-17,5	8,1	-4 078	1 902	-5 979	4 470
<b>Total</b>	<b>11,9</b>	<b>6,2</b>	<b>57 463</b>	<b>32 905</b>	<b>24 558</b>	<b>102 671</b>

Sources : Calculs d'après INSEE.

Le plus gros de la sur-croissance francilienne provient du secteur « information et communication », c'est-à-dire pour l'essentiel du secteur logiciel/informatique : 11 milliards d'euros de valeur ajoutée de plus qu'attendu (variation structurelle). Vient ensuite le commerce (7 milliards), les activités scientifiques, techniques et de soutien aux entreprises (services supérieurs aux entreprises) avec 5 milliards. Les activités d'administration publique/santé/social, 3,5 milliards, de même que les activités immobilières (3 milliards) et la construction (3 milliards). La performance de l'hébergement et de la restauration n'apportent que 460 millions d'euros, ce qui montre bien que s'il y a embellie de l'économie francilienne, ce n'est pas imputable au fort développement du tourisme, comme on l'entend souvent. La « venisification » de l'agglomération parisienne, certes première destination touristique mondiale, est loin d'être opérée. Le seul secteur industriel, enfin, qui « sur-performe » est celui de la fabrication de matériels de transports.

En bref, cet examen montre clairement que les performances actuelles de l'économie francilienne, dans un pays fortement ralenti, n'est pas une illusion statistique au service d'une « idéologie métropolitaine » à la mode. Elle trouve son origine dans des secteurs concrets de création de richesse.

## **Le Grand Paris, le cœur du moteur économique francilien**

On l'a indiqué plus haut, le Grand Paris est aujourd'hui à l'origine de 75 % de la création de richesse de la région (et donc 25 % de celle du pays). Qu'en est-il de sa dynamique actuelle ?

De la même façon, comme on l'a vu plus haut, que les effets métropolitains ont eu tendance à tarder à se manifester dans les grandes villes françaises comme dans celles de pays industriels, il faut attendre les années 2000 pour enregistrer un retournement des dynamiques économiques entre le Grand Paris et la deuxième couronne. On ne dispose pas de données de PIB localisées qui permettent d'évaluer l'évolution de la création de richesse dans le Grand Paris ces dernières années. Les données de masse salariale du secteur marchand (ACOSS) ne sont publiées que sur la toute dernière période et ne permettent pas de généraliser l'estimation que nous offrons plus haut pour 2014 aux années antérieures.

Restent les données d'emploi. Et d'abord d'emploi total (salarié et non-salarié, marchand et non-marchand). Entre 1990 et 1999, le Grand Paris perd 179 000 emplois (-5 %) quand le reste de l'Île-de-France en gagne 145 000 (+10 %). Avec les années 2000-2006 s'amorce un rééquilibrage : + 293 000 emplois dans le Grand Paris (+8 %) pour + 179 000 dans le reste de la région (+11 %). Depuis, le retournement est spectaculaire : entre 2006 et 2011, toujours selon l'Insee<sup>14</sup>, le Grand Paris progresse de 128 000 emplois (+3,4 %) et le reste de la région de 18 000 emplois (+1,0 %). Le dynamisme, pour la première fois depuis des décennies, a changé de camp, et sans nuance.

Pour les données d'emploi salarié privé, il faut mobiliser des données de Pôle Emploi/Unedic, jusqu'en 2007 puis de l'ACOSS depuis. Ce changement de producteur de données s'accompagne d'une légère incertitude dans la mesure où le champ de l'ACOSS semble être légèrement différent de celui de l'Unedic<sup>15</sup>. Il faut donc traiter l'évolution entre avant et après 2007 avec prudence.

Entre 1993 et 2000, le Grand Paris voit son emploi salarié privé progresser nettement plus lentement que celui du reste de la région : c'est la péri-urbanisation de l'emploi qui marque la période : +7 % contre +20 % ! De nombreux experts, à commencer par les services de l'État, se réjouissent alors de cet étalement de l'emploi vers la deuxième couronne (et d'une plus grande « équité territoriale », au regard notamment de la taxe professionnelle) : il « suivrait » celui des logements et permettrait ainsi de rapprocher en deuxième couronne résidences et lieux de travail. Comme l'ont montré depuis de nombreux travaux<sup>16</sup>, il s'agissait-là d'une illusion : il n'y avait aucune raison que l'emploi s'installant en deuxième couronne se localise proche du lieu de résidence de ses employés ; le résultat s'est traduit par une réduction de la « taille effective du marché de l'emploi » (le nombre d'emplois accessibles

---

14. Dans le tableau 3, on a donné des chiffres d'emploi total pour l'Île-de-France portant sur l'année 2014. Ces chiffres sont produits par Eurostat, mais on ne dispose pas de leur équivalent dans les données de l'Insee qui restent sur 2011.

15. En 2007, les premières données ACOSS rendent compte de 7 % d'emplois salariés de plus que l'Unedic la même année !

16. Le refus assumé de la densité dans la zone centrale et la politique des transports ont notamment eu pour résultat d'éroder les avantages métropolitains de fluidité de la région parisienne et donc d'augmenter ses coûts de transaction et son efficacité productive. Voir Prud'homme et Lee (1998) et Wenglenski (2003).

en 45 mn de déplacement), de nombreux emplois se localisant hors de portée d'une masse d'actifs résidant dans d'autres quadrants de la deuxième couronne (les actifs étant d'autant plus pénalisés qu'ils étaient peu qualifiés, comme l'a montré Wenglenski).

La période 2000 à 2007 voit se réduire l'écart de dynamique, avec +4 % (+110 000) dans le Grand Paris et +11 % (+120 000) dans le reste de la région. Mais c'est ensuite, entre 2007 et 2014, que le basculement s'opère, avec +0,5 % dans le Grand Paris (+17 426) et -2 % dans le reste de la région (-25 500 emplois).

On peut être surpris par les écarts importants des données d'emploi total et d'emploi salarié privé. Il est difficile de les expliquer, d'une part parce que l'on ne dispose pas de séries chronologiques localisées sur l'emploi public (qui avait progressé fortement partout en France dans les années passées) et d'autre part parce que la notion d'emploi non-salarié a été totalement brouillée par l'introduction, depuis 2009 du statut d'auto-entrepreneur.

En 2006 l'Insee comptait 2,3 millions de travailleurs indépendants, professions libérales, exploitants agricoles, patrons de l'industrie, du commerce et des services ou dirigeants de société. Encore faut-il préciser que 30 % de leur revenu provenait de salaires, ce qui suggère que la somme des non-salariés et des salariés aboutit à de nombreux doubles comptes ! On a vu, entre 2009 et 2014 (selon l'ACOSS), 1 million d'auto-entrepreneurs venir abonder les statistiques d'emploi non-salarié (dont un peu moins de la moitié sont « professionnellement actifs »)... alors qu'il s'agit plus là d'un statut social que d'un véritable emploi (sans compter, là encore, le nombre important de salariés ou de retraités qui ont ce deuxième statut). Il devient très difficile, en l'absence de statistiques détaillées, de faire la part entre ces emplois et les « vrais » emplois. C'est fâcheux car, les professions libérales, et plus largement les (vrais) métiers non-salariés constituent une dimension majeure et des plus dynamiques de l'emploi métropolitain actuel. En 2011, sur les 731 000 professions libérales du pays, 24 % sont en Île-de-France et en son sein 74 % dans le Grand Paris (et 62 % pour la seule ville de Paris).

On peut quand même citer les chiffres des recensements de l'Insee, tout en doutant du sens qu'il faut leur donner : entre 2006 et 2011, 60 % des créations nettes d'emplois du Grand Paris



auraient été imputables aux emplois non-salariés alors que dans le reste de l'Île-de-France, ils auraient seuls progressé, l'emploi salarié se réduisant.

Une autre approche du poids économique des non-salariés est permise par la publication récente, à l'été 2015, du fichier FiLoSoFi de l'Insee qui fournit, sur 2012, et pour la première fois, des données locales sur la structure détaillée du revenu des ménages. On peut voir que les revenus non-salariaux ne pèsent que 6 % des revenus du travail des Franciliens, alors que l'emploi non-salarié, en 2011, représenterait 10 % de l'emploi de la région (et respectivement 7 % et 10 % dans le Grand Paris et à Paris). On sait que les (vrais) non-salariés ont en moyenne, en France, un revenu supérieur de 45 % à celui des salariés (Evain et Amar, 2006). On peut donc en tirer la conclusion que l'on ne peut malheureusement tirer aujourd'hui aucune conclusion sérieuse des données d'emploi non-salarié dans le Grand Paris et la région.

Il serait urgent, au regard des mutations majeures du rapport des actifs au travail, et notamment du « déclin du salariat », dans le pays et plus encore dans une métropole qui anticipe des évolutions en cours, que des données détaillées, sans doubles comptes, soient disponibles au service de diagnostics territoriaux robustes.

C'est donc sur les données d'emploi salarié privé, elles, très détaillées, que l'on peut asseoir une analyse sérieuse de la structure et de l'évolution économique du Grand Paris.

## **La dynamique actuelle des activités dans le Grand Paris**

Entre décembre 2007 et décembre 2014, selon les données de l'ACOSS, la France métropolitaine perd, en sept ans, de l'ordre de 450 000 emplois salariés privés. Sur ses 771 aires urbaines, 600 perdent 623 000 emplois alors que 171 en gagnent 167 000. Les trois quarts de ces créations nettes dans les aires urbaines « gagnantes » (76 %) sont le fait de sept aires urbaines, parmi les plus grandes du pays, ... et du Grand Paris (tableau 6).

L'aire urbaine de Paris, on l'a vu, perd 14 000 emplois (ce qui signifie que le reste de l'aire urbaine, hors Grand Paris, a perdu 31 500 emplois salariés privés). En bref, les lieux de création nette d'emplois salariés privés en France se sont extraordinairement

réduits. En période de crise (peut-être plus structurelle que conjoncturelle), les seuls territoires qui progressent sont nos « métropoles » (et encore, une partie seulement de celles qui ont acquis le statut institutionnel lors des dernières lois d'organisation du territoire).

**Tableau 6. Les sept aires urbaines (périmètre INSEE 2010) et le Grand Paris enregistrent 76 % des créations nettes d'emplois salariés privés des 171 aires urbaines dans lesquelles l'emploi salarié privé a progressé entre 2007 et 2014**

	2007-2014	2007-2014
Toulouse	29 609	7,6 %
Nantes	21 653	7,8 %
Lyon	20 994	2,8 %
Bordeaux	19 753	5,9 %
<b>GRAND PARIS</b>	<b>17 426</b>	<b>0,5 %</b>
Marseille-Aix-en-Provence	8 831	1,7 %
Montpellier	6 652	4,2 %
Rennes	2 348	1,1 %

Source : ACOSS.

Ce sont ces huit territoires métropolitains qui constituent, de fait, aujourd'hui le principal moteur de création de valeur et d'emploi dans le pays. On peut le déplorer et considérer, au vu de ces données, que l'enjeu de la croissance de demain se situe justement dans le reste du pays. Cela justifie le soin particulier et la nécessité de coordination/intégration stratégique qui doivent présider au pilotage politique interne de ces grandes métropoles.

Quels sont les secteurs dont l'emploi salarié privé progresse le plus dans ces villes ? Le tableau 7 montre que trois des cinq secteurs ayant la plus forte création nette dans ces villes sont, au risque de la tautologie, « métropolitains » : secteurs de services supérieurs à haute valeur ajoutée (et qualifications), par exemple conseil de gestion, informatique et études techniques/ingénierie. Pour le reste, ce sont les domaines de l'action sociale, la restauration, le commerce/services aux ménages, la santé humaine et le transport de personnes qui ont les plus fortes contributions à l'emploi. Autre élément frappant : dans les secteurs « métropolitains » que l'on vient d'évoquer, la position du Grand Paris, vis-à-vis des sept autres aires urbaines, et plus encore vis-à-vis du pays, est écrasante.

Tableau 7. Les grands secteurs d'activités marchandes qui ont enregistré plus de 10 000 créations nettes d'emploi entre 2007 et 2014 dans les huit territoires métropolitains

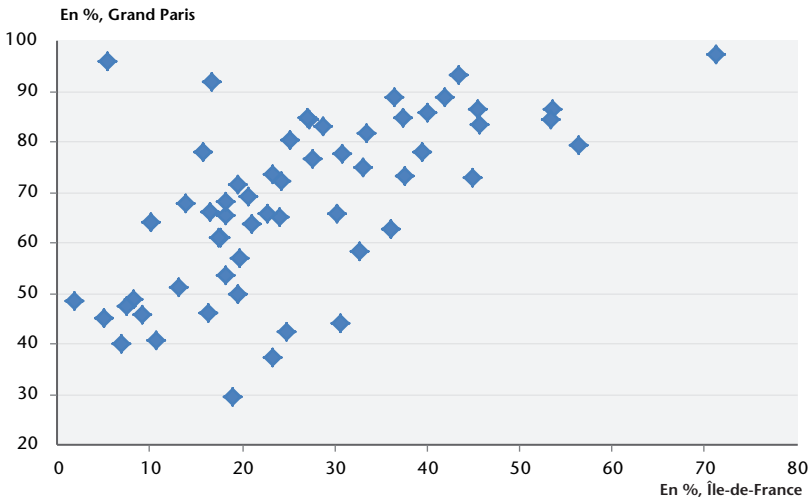
	Var. 2007-2014 (nbre) 7 AU + Grand Paris	Var. 2007-2014 (nbre) - Grand Paris	Part du Grand Paris dans variation des huit territoires	Part du Grand Paris dans l'emploi 2014 des huit territoires	Part du Grand Paris dans l'emploi 2014 France métro
<b>Total</b>	<b>121 573</b>	<b>12 870</b>	<b>11 %</b>	<b>54 %</b>	<b>19 %</b>
Action sociale	53 604	26 140	49 %	43 %	11 %
Conseil gestion juridique comptable	44 783	28 797	64 %	72 %	39 %
Informatique /Conseil/ logiciels/ internet	37 900	12 786	34 %	64 %	45 %
Restauration/traiteurs/café	34 514	17 786	52 %	62 %	25 %
Études techniques, ingénierie, essais, R&D	30 156	7 921	26 %	47 %	23 %
Commerce/service aux ménages	27 914	19 420	70 %	49 %	13 %
Santé humaine	26 758	8 021	30 %	38 %	11 %
Transports de personnes	18 542	10 092	54 %	66 %	31 %
Activités sportives/loisirs	15 444	4 844	31 %	43 %	14 %
Industries aéronautiques	12 185	582	5 %	19 %	11 %
Sécurité privée	11 441	7 264	63 %	60 %	33 %
Autres activités créant moins de 10 000 emplois dans les 8 territoires	56 542	14 251	25 %	59 %	22 %
Activités gagnant de l'emploi	369 783	157 904	43 %	56 %	31 %
Activités perdant de l'emploi	-246 086	-141 225	57 %	51 %	15 %

Source : ACOSS.

Travaillent dans le Grand Paris, en 2014, 54 % des salariés privés des huit territoires métropolitains et 19 % de ceux du pays (hors DOM-TOM). Les salariés privés du « conseil en gestion » du Grand Paris représentent 72 % du nombre de ceux travaillant dans les huit métropoles et 39 % de ceux du pays. Pour « l'informatique/logiciels », les mêmes ratios sont de 64 % et 45 %. Pour les « études techniques », 47 % et 23 %. Sans le Grand Paris, la France serait un canard sans tête !

Le graphique 4, construit à partir des données d'emploi salarié privé 2014, rend compte plus généralement du fait que plus l'Île-de-France est spécialisée dans un secteur d'activité nationale, plus le Grand Paris l'est dans sa région ! L'effet de spécialisation métropolitaine dont on a vu la puissance actuelle en France se rejoue donc à l'intérieur de la région parisienne.

**Graphique 4. La concentration dans la concentration : plus l'emploi salarié privé d'un secteur national est concentré en Île-de-France, plus il est concentré au cœur de la région, dans le Grand Paris. Secteurs de l'emploi salarié privé en 2014**



Source : ACOSS.

En termes de dynamiques, ce sont les secteurs de l'informatique et du conseil de gestion du Grand Paris qui ont la progression la plus impressionnante entre 2007 et 2014, avec respectivement 45 % et 39 % des créations nettes de ces secteurs au niveau national. On retrouve là un écho à ce que l'on indiquait plus haut à

propos de la performance-record de valeur ajoutée du secteur informatique dans la région Île-de-France.

## Les moteurs territoriaux du Grand Paris

On peut distinguer, au sein du Grand Paris, les évolutions de ses différentes composantes (quatre départements et groupe des communes-membres de la deuxième couronne). Le tableau 8 indique les évolutions des secteurs les plus dynamiques du Grand Paris (plus de 1 000 créations nettes d'emplois salariés privés entre 2007 et 2014).

Globalement, dans un contexte de 13 000 créations nettes d'emplois salariés privés, entre 2007 et 2014, le chiffre le plus frappant est la perte nette de 67 000 emplois à Paris, compensée par les gains d'abord de la Seine-Saint-Denis (+51 500) et secondairement du Val-de-Marne (+15 200) et des Hauts-de-Seine (+13 700).

En première analyse, ces chiffres sur Paris suggèrent une sorte d'effondrement du cœur du Grand Paris. Mais il faut tempérer cette conclusion en l'expliquant : une bonne part du choc sur l'emploi de Paris tient à trois grands secteurs d'activité, dans les domaines du transport de personnes, de la banque et de l'intérim.

Paris perd 52 000 emplois dans le secteur du transport de personnes, quand le reste du Grand Paris en gagne 62 000 (et la Seine-Saint-Denis, 38 000). Les trois composantes principales de ce secteur sont :

- le « transport urbain et suburbain de voyageurs », en gros la RATP, qui réduit ses effectifs de 24 600 emplois à Paris, alors qu'ils progressent de 26 000 dans le reste de l'Île-de-France et surtout dans les départements de la Seine-Saint-Denis (+9 000), des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne (+6 300 chacun) ;
- le « transport ferroviaire interurbain de voyageurs », c'est-à-dire la SNCF, qui réduit ses effectifs parisiens de 26 000 emplois alors qu'ils progressent de 25 000 dans le reste de la région, et d'abord en Seine-Saint-Denis (+8 500), dans les Hauts-de-Seine (+5 200) et le Val-de-Marne (+3 600) ;
- le « transport aérien de passagers », qui perd 1 700 emplois à Paris et 28 300 dans le Val-d'Oise mais qui en gagne 20 000 en Seine-Saint-Denis et 7 900 en Seine-et-Marne.

En bref, on a affaire dans ce domaine à un vaste redéploiement de l'emploi (des agences et des sièges sociaux) entre les territoires du Grand Paris, au détriment de la ville de Paris et du Val-d'Oise et au bénéfice d'abord de la Seine-Saint-Denis et secondairement des deux autres départements de la petite couronne.

Le secteur « banque/ finances/ assurances » perd 17 000 emplois à Paris, mais en gagne 12 000 dans le reste du Grand Paris (dont 6 000 dans le Val-de-Marne, 4 000 en Seine-Saint-Denis et 2 000 dans les Hauts-de-Seine). Même si ce secteur connaît aujourd'hui une décreue globale de son emploi (-4 700 dans le Grand Paris et -7 200 en Île-de-France), l'hémorragie parisienne tient d'abord à un transfert vers le reste du Grand Paris plutôt qu'aux performances propres des établissements concernés.

L'intérim, enfin, est un secteur dont la géographie de l'emploi n'a de sens que statistique, administratif et fiscal, et peu ou pas fonctionnel (les emplois correspondant peuvent être partout ailleurs dans la région ou en France). À Paris, on enregistre plus de la moitié des pertes du Grand Paris de ces secteurs : -12 500 emplois, contre -10 600 dans le reste du Grand Paris (et -33 800 en Île-de-France). On peut dire qu'il s'agit-là d'un « indicateur avancé », en l'occurrence plutôt inquiétant, de la santé économique de la région (l'intérim est le premier à anticiper positivement une embellie de l'emploi et négativement une dégradation), mais qui ne renseigne en rien sur la situation des localités où se trouvent les agences d'intérim.

Si l'on fait abstraction de ces trois secteurs, le quarté pour le reste des emplois salariés privés est totalement différent : Paris arrive en tête avec +13 700 emplois, suivi de près par la Seine-Saint-Denis (12 000), loin devant les Hauts-de-Seine (+3 600) et le Val-de-Marne (+1 600). Les autres communes du Grand Paris perdant 250 emplois salariés privés.

La « question parisienne », posée dans des termes inquiétants en première analyse, l'est beaucoup moins si l'on examine, même rapidement et grossièrement comme on vient de le faire, les secteurs en cause. Une analyse<sup>17</sup> des quelques « métropoles » qui maintiennent une dynamique de créations nettes d'emplois salariés privés, dans un contexte de décreue nationale, rend compte du

---

17. Voir Talandier et Davezies (2009).

fait que, systématiquement, c'est le cœur des métropoles de province (Toulouse, Blagnac, Nantes, St Herblain, Lyon, ...) qui est leur principal moteur. En bref, dans la demie douzaine de grandes aires urbaines de province qui enregistrent l'essentiel des créations nettes d'emploi du pays, quand le cœur va, la métropole va. Et dans ces cœurs, le plus gros des créations nettes sont dans les secteurs « métropolitains » (services supérieurs aux entreprises, informatique, logiciels, études techniques, ingénierie, ...).

Le Grand Paris ferait-il exception à ce modèle (qui est celui porté par les économistes de la *Nouvelle Économie Géographique*, dans les pas de Paul Krugman) ? Moins que les données brutes pourraient le suggérer.

Si l'on examine la dynamique des secteurs métropolitains stratégiques, celle de Paris est et reste cruciale pour le Grand Paris (tableau 8) : pour le « conseil de gestion », Paris reste le champion (régional et national) de la création nette d'emplois, avec plus de la moitié de celle du Grand Paris (+ 15 100 contre +28 800). Dans le secteur « informatique/logiciel », Paris engrange pratiquement 80 % des créations nettes (+10 000 contre +12 800) alors que dans le secteur « études techniques et ingénierie », ses 1 200 créations nettes ne représentent que 15 % de celles enregistrées dans le Grand Paris. En bref, on observe une géographie de la dynamique des emplois métropolitains comparable à celle observée dans les métropoles de province les plus dynamiques (mais avec des effectifs autrement plus importants).

Pour mieux décrire l'importance stratégique du cœur du Grand Paris et sa dynamique actuelle, on peut élargir l'analyse à la couronne des 28 communes de banlieue que longe le boulevard périphérique (tableau 8). Globalement, alors que le Grand Paris progresse, entre 2007 et 2014, de 13 000 emplois salariés privés, ces 28 communes en engrangent à elles seules 36 000. Concernant les trois grands domaines « métropolitains » évoqués plus haut, leur progression y est supérieure à celle de Paris (au total +28 500 créations nettes emplois contre +26 300 à Paris).

Tableau 8. Évolution 2007-2014 de l'emploi salarié de composantes territoriales du Grand Paris. Secteurs ayant une création nette de plus de 1 000 emplois dans le Grand Paris, triés par ordre décroissant de nombre de créations nettes

	Variations 2007-2014 (nbre)							
	Dept. 75	Dept 92	Dept. 93	Dept. 94	Autres Comm. GP	le Grand Paris	28 communes Périph <sup>1</sup>	Île-de-France
<b>Total</b>	<b>-67 325</b>	<b>13 656</b>	<b>51 540</b>	<b>15 197</b>	<b>-194</b>	<b>12 870</b>	<b>36 138</b>	<b>-12 993</b>
■ Conseil gestion juridique comptable	15 148	8 744	1 099	3 758	48	28 797	8 825	34 260
Action sociale	12 513	5 532	4 427	3 143	525	26 140	5 480	34 618
Commerce/service aux ménages	11 837	3 953	3 251	958	-579	19 420	4 306	20 782
Restauration/traiteurs/café	10 324	1 832	2 692	2 891	51	17 790	2 454	22 479
■ Informatique /Conseil/ logiciels/ internet	9 949	3 638	-1 248	404	43	12 786	15 066	17 852
Transports de personnes	-51 875	12 432	38 105	9 807	1 623	10 092	19 554	2 854
Santé humaine	1 173	1 459	2 686	2 727	-24	8 021	-11	13 997
■ Études techniques, ingénierie, essais, R&D	1 154	5 837	601	98	231	7 921	4 622	11 123
Sécurité privée	751	-1 489	6 996	996	10	7 264	1 093	6 841
BTP	-2 091	-770	5 553	2 842	-57	5 477	846	13 425
Activités sportives/loisirs	1 671	1 407	990	577	199	4 844	1 192	7 523
Hôtel/campings/hébergements	3 264	580	-76	-254	100	3 614	333	3 089
Soutien entreprises	387	1 678	183	740	17	3 005	885	3 373
Industries énergie	-750	5 534	-1 042	-804	-14	2 924	-1 112	4 310
Agroalimentaire	956	833	94	741	80	2 704	1 882	2 490
■ Enseignement supérieur	1 497	233	104	282	1	2 117	362	2 504
Autres formations	400	837	115	263	36	1 651	380	2 175
Autres secteurs	-83 963	-38 356	-12 397	-14 299	-2 483	-151 498	-28 404	-215 800

Source : ACOSS.



Tableau 9. Les quinze communes françaises qui ont enregistré le plus de créations nettes d'emplois salariés privés dans les domaines du conseil de gestion, de l'informatique/logiciels et des études techniques/ingénierie entre décembre 2007 et décembre 2014

Communes	Var. 2007 à 2014 Conseil gestion juridique comptable	Communes	Var. 2007 à 2014 Informatique/Conseil/ logiciels/ internet	Communes	Var. 2007 à 2014 études techniques, ingénierie, essais, R&D
Paris	15 148	Paris	9 949	Vélizy-Villacoublay	4750
Lyon	2 770	Lyon	5 535	Nanterre	2 737
Guyancourt	2 471	Bezons	5 270	Lyon	2 181
Puteaux	2 289	Issy-les-Moulineaux	4 221	Toulouse	2 150
Massy	1 890	Boulogne-Billancourt	3 573	Puteaux	2 000
Clichy	1 869	Toulouse	3 020	Grenoble	1 640
Blagnac	1 738	Suresnes	2 570	Boulogne-Billancourt	1 598
Courbevoie	1 259	Biot	1 765	Trappes	1 456
Rueil-Malmaison	1 181	Saint-Herblain	1 747	Meudon	1 407
Vitry-sur-Seine	1 129	Aix-en-Provence	1 677	Neuilly-sur-Seine	1 219
Ivry-sur-Seine	984	Puteaux	1 654	Paris	1 154
Chauray	965	Levallois-Perret	1 631	Courbevoie	1 145
Levallois-Perret	930	Lille	1 570	Nantes	1 089
Saint-Priest	893	Grenoble	1 526	Blagnac	1 055
Antony	883	Cesson-Sévigné	1 417	Marseille	1 025
<b>Total 15 communes</b>	<b>36 399</b>		<b>47 125</b>		<b>26 606</b>
<b>Total France</b>	<b>72 447</b>		<b>57 728</b>		<b>49 584</b>
<b>15 communes en % France</b>	<b>50 %</b>		<b>82 %</b>		<b>54 %</b>

Source : ACOSS.

Cette première couronne se développe plus sur l'informatique/logiciels (+15 000 emplois contre +10 000 à Paris) et dans les études techniques/ingénierie (+4 600 contre 1 200 à Paris) et moins dans le domaine du conseil de gestion (+8 800 contre +15 100 à Paris). En bref, l'essentiel de la création nette d'emploi dans ces trois domaines se localise aujourd'hui au cœur du Grand Paris, dans la ville-centre et dans les 28 communes limitrophes, avec 54 800 créations nettes, alors que le Grand Paris n'en enregistre que 49 500 (ce qui signifie que ces secteurs ont perdu de l'emploi dans le reste du Grand Paris) et l'Île-de-France 63 200. Ce « grand cœur » du Grand Paris, à 29 communes « accrochées » au périphérique parisien, serait ainsi la base de la création nette de 87 % de ces emplois dans la région.

Le tableau 9 montre l'évolution de l'emploi de ces trois secteurs dans les 15 communes du pays dans lesquelles il a le plus progressé. À elles seules, 15 des 36 000 communes françaises enregistrent 50 % des créations nettes d'emploi dans le conseil de gestion, 82 % dans l'informatique/logiciels et 54 % dans les études techniques/ingénierie. Dans ces deux premiers domaines, la performance de Paris est exceptionnelle. Plus largement, Paris et les 28 communes limitrophes engrangent respectivement 31 % et 41 % des créations nettes nationales d'emploi dans ce domaine (et le Grand Paris 35,5 % et 50 %).

## Le fonctionnement du marché de l'emploi du Grand Paris

On l'a vu, la géographie de l'emploi du Grand Paris change rapidement, sous l'influence des évolutions macroéconomiques, des changements structurels du système productif<sup>18</sup> et, peut-être plus encore, du fait de l'évolution des choix de localisation des entreprises au sein de la métropole parisienne.

Avec l'extension démographique et économique de la deuxième couronne dans les dernières décennies, le marché de l'emploi du Grand Paris est très, et de plus en plus, intégré à celui de la région. En 2011, 26 % des emplois du Grand Paris sont occupés par des actifs résidants ailleurs (24 % en 1990). En revanche, 90 % des actifs occupés du Grand Paris y travaillent (contre 93 % en 1990) ; seulement 10 % d'entre eux, donc, en sortent pour travailler. En bref, le Grand Paris est bien le périmètre où travaillent ses habi-

tants actifs, mais c'est aussi celui où le quart des emplois est occupé par des actifs extérieurs.

Ces échanges de « navetteurs » entre le Grand Paris et le reste de la région (et du Bassin parisien) sont très déséquilibrés (322 000 sortants du Grand Paris pour 997 000 entrants, selon l'Insee, en 2011). Le solde des navetteurs représente un transfert brut de masse salariale, pour le seul secteur marchand, du Grand Paris vers le reste du pays (dont 80 % dans le reste de l'Île-de-France et 20 % le reste du pays) de l'ordre de 35 milliards d'euros en 2014 (estimation à partir des données ACOSS). En termes de transfert net, compte tenu des actifs du Grand Paris qui vont travailler à l'extérieur, de l'ordre de 24 milliards d'euros. Pour se donner un ordre d'idée, la masse salariale 2014 versée dans la grande zone d'emploi de Lyon par le secteur marchand est d'un montant de 21,5 milliards d'euros. Le Grand Paris fournit donc, en transfert net, aux actifs du reste de la région parisienne des emplois et des rémunérations du même ordre de grandeur que la zone d'emploi de Lyon aux actifs qui y travaillent...

Au sein du Grand Paris, on observe d'importantes mutations des navettes domicile-travail. Le tableau 10 rend compte de plusieurs évolutions significatives de ces navettes.

D'abord, du point de vue des actifs vivant dans le Grand Paris. Entre 1990 et 2011, leur nombre s'est accru de 228 000 (alors que le nombre d'emplois du Grand Paris progresse de 239 000). Mais cet accroissement du nombre d'actifs ne s'est traduit par une augmentation du nombre d'entre eux travaillant dans le Grand Paris que

---

18. On a souvent tendance à considérer que la brutale transformation du système productif français, et notamment la désindustrialisation du pays, a d'abord affecté les grandes régions industrielles du pays comme le Nord-Pas-de-Calais ou la Lorraine et épargné l'Île-de-France. C'est faux : la région la plus touchée par les destructions d'emploi industriel, entre 1968 et 2011, est, selon l'Insee, l'Île-de-France, et de loin. Avec 525 000 destructions nettes, soit une perte de 60 % de son emploi industriel de 1968, la région est « loin devant » le Nord-Pas-de-Calais (-158 000, soit -46 %). L'Île-de-France a ainsi enregistré 70 % des 755 000 destructions dans le pays. Les quatre départements du Grand Paris en ont perdu 460 000, soit 61 % des pertes du pays, alors que l'on y trouvait, en 1968, que 17,5 % de l'emploi industriel national. Les départements industriels français qui ont connu les plus fortes réductions sont la Seine-Saint-Denis (-78 %), Paris (-75 %), les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne (-71 %), contre -48 % dans le Nord et -40 % dans le Pas-de-Calais. Les régions du Nord-Est français, que la politique d'aménagement du territoire avait pris la mauvaise habitude de nommer « régions de reconversion », auraient plutôt dû être appelées « région en déficit de reconversion ». Le Grand Paris est, et de loin, le grand territoire français qui a connu les plus fortes restructurations économiques dans les décennies passées.

de « seulement » 131 000. 43 % de l'accroissement du nombre d'actifs du Grand Paris correspond à des actifs qui n'y travaillent pas. Symétriquement, quand le Grand Paris enregistre une variation 1990-2011 de 232 000 emplois, le nombre d'actifs qui vivent hors du Grand Paris et viennent y travailler s'accroît de 107 000 (soit 46 % de la variation du nombre d'emplois). Ces chiffres témoignent d'une intégration croissante du Grand Paris à un marché de l'emploi beaucoup plus large. Quand le nombre d'actifs ou d'emplois y augmente, près de la moitié de cette croissance concerne des navettes, dans les deux sens, avec l'extérieur du Grand Paris.

Au sein du Grand Paris, on observe également des mouvements importants : un seul des quatre départements, les Hauts-de-Seine, voit progresser, entre 1990 et 2011, le nombre des actifs qui y habitent et y travaillent.

De façon générale, les navettes qui traversent le Grand Paris voient leur géographie se modifier, pour prendre une forme moins radiale et plus concentrique.

Paris, d'abord : le cœur du Grand Paris voit le nombre de ses actifs progresser de 86 000, mais le nombre des actifs vivant et travaillant à Paris se réduit de près de 17 000. Paris enregistre un recul de près de 9 000 emplois sur la période. Alors que les seuls quatre départements du Grand Paris progressent de près de 240 000 actifs, il n'y en a que 5 600 actifs de plus qui vont travailler à Paris. On a donc affaire à une inflexion significative de la polarité centrale du Grand Paris. Alors que le nombre d'actifs des Hauts-de-Seine, et secondairement du Val-de-Marne, venant travailler à Paris augmente nettement, celui des actifs de la Seine-Saint-Denis se réduit (de 5 700 actifs alors que le nombre d'actifs de ce département a progressé de plus de 9 000).

Dans deux départements, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, le fait que le nombre d'actifs et d'emplois y augmente sur la période n'empêche pas que celui des actifs vivant et travaillant dans le même département recule.

**Tableau 10. Évolution 1990-2011 des navettes domicile-travail concernant les actifs et les emplois des départements du Grand Paris**

1990-2011	75	92	93	94	Total
<b>Où vont travailler les actifs ?</b>					
<b>Actifs</b>	<b>85 848</b>	<b>95 320</b>	<b>9 116</b>	<b>38 486</b>	<b>228 771</b>
75	-16 815	22 681	-5 706	5 494	5 654
92	54 681	32 898	9 956	13 958	111 493
93	16 189	9 912	-29 661	10 409	6 848
94	6 429	6 600	5 902	-11 325	7 606
77	3 918	1 427	7 801	6 536	19 681
78	4 396	9 291	1 670	1 609	16 966
91	2 859	2 749	1 402	4 075	11 085
95	5 123	4 433	13 119	3 860	26 534
<b>hors Île-de-France</b>	<b>9 069</b>	<b>5 330</b>	<b>4 634</b>	<b>3 870</b>	<b>22 904</b>
<b>hors Grand Paris</b>	<b>25 365</b>	<b>23 850</b>	<b>28 626</b>	<b>19 950</b>	<b>97 791</b>
<b>dans le Grand Paris</b>	<b>60 483</b>	<b>72 091</b>	<b>-19 509</b>	<b>18 536</b>	<b>131 601</b>

1990-2011	75	92	93	94	Total
<b>Où vont travailler les actifs ? (en %)</b>					
<b>Actifs</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
75	-20	24	-63	14	2
92	64	35	109	36	49
93	19	10	-325	27	3
94	7	7	65	-29	3
77	5	1	86	17	9
78	5	10	18	4	7
91	3	3	15	11	5
95	6	5	144	10	12
<b>hors Île-de-France</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>51</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>hors Grand Paris</b>	<b>30</b>	<b>25</b>	<b>314</b>	<b>52</b>	<b>43</b>
<b>dans le Grand Paris</b>	<b>70</b>	<b>76</b>	<b>-214</b>	<b>48</b>	<b>58</b>

Source : Insee.

On voit clairement que l'essentiel de la dynamique démographique et économique des départements du Grand Paris n'est pas articulée à leur échelle mais à celle, au moins, du Grand Paris. La progression, par exemple, de 33 000 emplois dans le Val-de-Marne ne permet pas à ses actifs d'être plus nombreux à y travailler – leur nombre recule de plus de 11 000 – mais « bénéficie » aux actifs des autres départements du Grand Paris (et du reste de la région).

Même mécanisme, encore plus contrasté, en Seine-Saint-Denis : quand ses emplois progressent de 46 000 unités, le nombre de ses actifs y travaillant recule de près de 30 000 unités !

À l'inverse, le nombre d'actifs vivant dans le Val-de-Marne et allant travailler ailleurs dans le Grand Paris progresse (de 30 000) permet d'employer 77 % de la progression du nombre d'actifs du département. Même chose pour la Seine-Saint-Denis, alors que le nombre d'actifs y augmente de 9 000, le nombre allant travailler dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-de-Marne augmente de 16 000 (le nombre vers Paris se réduit de près de 6 000 et vers le Val-d'Oise, merci à Roissy, augmente de 13 000).

Ces mécanismes de recomposition du marché de l'emploi du Grand Paris montrent clairement que les différentes politiques de développement économique menées en son sein par les départements (ou les EPCI), et qui sont supposées fournir de l'emploi à leur électeurs, ont pour résultat d'abord et surtout d'offrir des emplois à des actifs venus d'ailleurs. À marché de l'emploi intégré et de plus en plus intégré, doivent correspondre des politiques de développement économique et de transport intégrées.

La politique des transports de la région est déjà intégrée, au sein du STIF. En revanche, la politique et les dynamiques de développement économique et démographique restent faiblement intégrées. Pourtant, elles ont un impact direct sur les conditions de fonctionnement des marchés de l'emploi.

On sait que plus les marchés, à commencer par celui du travail, sont grands, denses et accessibles, mieux ils fonctionnent. Le modèle Prud'homme et Chang-Lee (1999) a permis de mettre en lumière la *Taille effective du marché de l'emploi* (TEME) qui est une mesure de l'emploi accessible en un temps donné aux actifs d'une ville. Cette TEME dépend de trois facteurs : la taille, la densité et la vitesse moyenne des déplacements. De cette TEME dépendraient l'efficacité des marchés de l'emploi, la productivité et le niveau du PIB de la ville. Les travaux ultérieurs menés par Wenglenski et Orfeuil (2003) ont permis de mesurer la dégradation de la TEME de l'Île-de-France entre 1990 et 1999 : l'étalement des emplois s'est accompagné d'une réduction des vitesses routières de l'ordre de 8 %. L'auteur de cette note avait intégré ces dernières données au modèle Prud'homme-Chang Lee, en considérant que la TEME fran-

cilienne s'est réduite de 5 % entre 1990 et 1999. Il résulte de ces calculs une perte annuelle de l'ordre de 4 milliards d'euros de PIB (en gros, pour avoir un ordre de grandeur, l'équivalent du budget du conseil régional...) liée à la montée des dysfonctionnements du marché de l'emploi combinant étalement, changements modaux (des transports collectifs vers l'automobile avec l'étalement de l'emploi) et ralentissement des déplacements, notamment par effets de croisement (liés au passage tendentiel d'un modèle radial à un modèle concentrique avec affaissement du pôle central). Les travaux de Wenglenski montraient, de plus, que ce sont les actifs les plus modestes qui voient le plus augmenter la distance à leur emploi, et cela dans des espaces mal desservis par les transports collectifs. On ne dispose pas de réactualisation de ces études. Pour autant, on observe clairement actuellement la poursuite d'une dynamique d'étalement de l'emploi au sein du Grand Paris.

Pour terminer, il faut revenir sur les enjeux de la dynamique actuelle des 28 communes limitrophes du boulevard périphérique. Entre 1990 et 2011, quand le Grand Paris enregistre une progression de 232 000 emplois, 136 000 d'entre eux, soit 59 %, s'y sont développés. On a vu plus haut, sur la période 2007-2014, que ces 28 communes ont progressé de 36 000 emplois salariés privés (contre +17 500 dans le Grand Paris et -8 000 en Île-de-France), soit deux fois plus que le Grand Paris. Cela signifie que le plus gros du développement économique du Grand Paris se joue actuellement dans cet anneau. Avant même la formulation de l'idée du Grand Paris, cet anneau, qui concerne les quatre départements, était déjà l'expression concrète du Grand Paris.

L'essentiel des déplacements sur le boulevard périphérique, qui serait la voie urbaine la plus utilisée du monde, a pour origine ou destination une de ces 28 communes ou Paris ; c'est l'aorte du cœur économique du Grand Paris. Le risque d'une rupture d'anévrisme – et on sait qu'elle ne prévient pas et qu'elle est très difficile à traiter – concerne tous les quadrants géographiques du Grand Paris, que cette voie rend interdépendants ; il doit préoccuper tous les acteurs du Grand Paris et ne peut faire l'objet que de stratégies intégrées.

## Références

- Argouac'h J., E. Debauche, V. Cotté et A. Smyk, 2010, « Le cycle de l'emploi. Les petites entreprises ont été les premières à baisser leurs effectifs pendant la crise », *INSEE, Notes de conjoncture*.
- Cheschire P., G. Carbonaro et D. Hay, 1986, « Problems of Urban Decline and Growth in EEC Countries: Or Measuring Degrees of Elephantness ». *Urban Studies*, 23, 2.
- Combes P.-P., G. Duranton et L. Gobillon, 2003, « Origine et ampleur des inégalités spatiales de salaire en France », in *Compétitivité, Rapport du Conseil d'analyse économique*, 40, La Documentation française, 163-183.
- Davezies L., 2006, « La métropole, joker du développement territorial... sur le papier », *Revue d'Economie Financière*, 86.
- Davezies L., 2008, *La République et ses territoires, la circulation invisible des richesses*, Collection la République des Idées, Le Seuil.
- Davezies L., 2009, *L'Île-de-France reste le moteur de la compétitivité et de la croissance française*, Rapport à l'Institut Caisse des Dépôts pour la Recherche. L'Œil Polyg.
- Davezies L., 2011, *La Crise qui vient, la nouvelle fracture territoriale*, Collection la République des Idées, Le Seuil.
- Evain F., M. Amar, 2006, « Les indépendants », *Insee Première*, 1084.
- Martin P. et P. Askénazy, 2015, « Promouvoir l'égalité des chances à travers le territoire » *Note du Conseil d'analyse économique*, 20.
- Mera K., 1989, « An Economic Policy Hypothesis of Metropolitan Growth Cycles: a Reflection on the Recent Rejuvenation of Tokyo », *Review of Urban and Regional Development Studies*, 1, 1, 37-46.
- Prud'homme R., C. W. Lee, 1998, « Size, Sprawl, Speed and the Efficiency of Cities », *Urban Studies*, 36, 11, 1849-58.
- Rasolofoarison J., 2000, « Les écarts de salaires entre régions s'expliquent surtout par la structure des emplois », *Insee Première*, 738.
- Talandier M. et L. Davezies, 2009, *Croissance et développement territorial. Un examen des phénomènes et des représentations dans les pays industriels*, Editions du PUCA.
- Wenglenski S., 2003, *Une mesure des disparités sociales d'accessibilité au marché de l'emploi en Île-de-France*, Thèse de doctorat sous la direction de Jean Pierre Orfeuil, Institut d'urbanisme de Paris, Université Paris XII Val-de-Marne, Créteil.
- Wishlade F., D. Yuill, L. Davezies, R. Prud'homme, 1999, « L'Agenda 2000 et l'orientation de la politique de l'UE », in *L'information régio-*



*nale au service de la politique régionale en Europe*, Eurostat, série « études et recherches ». Communautés Européennes, Bruxelles, 92-138.

Yatta F., 1998, *Contribution à l'analyse du développement économique spatial : une nouvelle mesure des produits intérieurs bruts urbains et régionaux*, Thèse de doctorat sous la direction de Rémy Prud'homme. Université Paris-Val-de-Marne, voir <http://www.theses.fr/1998PA120014>.

Yatta F. et R. Reynard, 1996, « Le poids économique des villes », *La Lettre Insee-Rhone-Alpes*, 40.

## ANNEXE

### Le regroupement des secteurs métropolitains

69.10Z Activités juridiques	74.90B Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses
69.20Z Activités comptables	62.01Z Programmation informatique
70.10Z Activités des sièges sociaux	62.02A Conseil en systèmes et logiciels informatiques
70.21Z Conseil en relations publiques et communication	62.02B Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques
70.22Z Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	62.03Z Gestion d'installations informatiques
74.30Z Traduction et interprétation	62.09Z autres activités informatiques
74.90A Activité des économistes de la construction	63.11Z Traitement de données, hébergement et activités connexes
82.30Z Organisation de foires, salons professionnels et congrès	63.12Z Portails internet
82.91Z Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	59.11A Production de films et de programmes pour la télévision
82.99Z autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	59.11B Production de films institutionnels et publicitaires
74.10Z Activités spécialisées de design	59.11C Production de films pour le cinéma
74.20Z Activités photographiques	59.12Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
58.21Z Édition de jeux électroniques	59.13A Distribution de films cinématographiques
58.29A Édition de logiciels système et de réseau	59.13B Édition et distribution vidéo
58.29B Édition de logiciels outils de développement et de langages	59.14Z Projection de films cinématographiques
58.29C Édition de logiciels applicatifs	59.20Z Enregistrement sonore et édition musicale
85.42Z Enseignement supérieur	60.10Z Édition et diffusion de programmes radio
71.12B Ingénierie, études techniques	60.20A Édition de chaînes généralistes
71.20A Contrôle technique automobile	60.20B Édition de chaînes thématiques
71.20B Analyses, essais et inspections techniques	73.11Z Activités des agences de publicité
72.11Z Recherche-développement en biotechnologie	73.12Z Régie publicitaire de médias
72.19Z Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	73.20Z études de marché et sondages
	72.20Z Recherche-développement en sciences humaines et sociales